

## Charte de l'association CAP'Amiante

Cette charte est le fondement de nos pratiques et repose sur le savoir-faire de nos métiers ainsi que sur notre compétence amiante avec pour engagements :

**-Le respect des règles de l'art s'appliquant à nos métiers (TP- Couvreur - Maçon Electricien - Carreleur - Plombier ...)**

**-Le respect de la réglementation amiante et des normes françaises, pour les interventions ou le retrait des matériaux contenant de l'amiante (MCA)**

**-Le respect des personnels en contribuant à la préservation de leur santé, ainsi que le respect de l'environnement.**

Tout adhérent à l'association devra être qualifié, certifié ou en cours de qualification. Il s'engage à respecter les normes en vigueur pour le retrait de matériaux contenant de l'amiante en sous-section 3\* et en sous-section 4\* pour les interventions sur matériaux amiantés.

[\\*cf. Logigrammes de la DGT du 4 Mars 2015](#)

### **Nos objectifs :**

- **Fédérer un réseau de professionnels** travaillant dans une démarche de qualité pour créer une synergie entre entreprises.
- **Défendre les adhérents** face à la concurrence déloyale et aux pratiques non réglementaires.
- **Renseigner et Informer les donneurs d'ordre et le grand public** sur la nocivité de l'amiante et des dangers qu'ils encourent lors de travaux effectués par des amateurs ou des professionnels non formés à l'amiante.
- **Sensibiliser les professionnels du bâtiment et des TP** sur les risques encourus lors de travaux en présence d'amiante.
- **Faciliter le dialogue et être un interlocuteur auprès des instances administratives** CARSAT, DIRECCTE, DREAL, ARS ; des organismes de prévention OPPBTP, Médecine du Travail ; des ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES.
- **Soutenir les adhérents dans leurs démarches et les conseiller** en cas de difficultés techniques ou réglementaires. L'association CAP'AMIANTE ne se substitue pas aux organismes officiels.
- **Promouvoir la charte dans nos activités.**
- Mettre à disposition sur son site internet, la liste des professionnels de l'amiante adhérent à la charte ainsi que la liste des partenaires, professionnels soutenant CAP'AMIANTE dans sa démarche qualité.
- Le site internet de l'association permet, aux partenaires qui nous soutiennent, une visibilité pour une durée prédéfinie dans notre règlement intérieur.

Les adhérents, de l'association CAP'AMIANTE, s'engagent à respecter les principes énoncés dans cette charte.

Signée à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Les membres adhérents :